

Toolbox Talk – Réagir aux activités criminelles

Aujourd'hui, nous allons parler de la façon de réagir aux activités criminelles sur le lieu de travail. Bien que cela soit heureusement rare, il est important que nous sachions comment réagir aux activités criminelles sur le site afin d'assurer notre sécurité, celle de nos collègues et celle de l'établissement.

Le mois dernier, nous avons abordé la prévention de la violence au travail et la façon de repérer les signes avant-coureurs, le sujet de ce mois-ci se concentre sur la façon de réagir si vous êtes témoin d'une activité criminelle sur le lieu de travail.

L'activité criminelle peut provenir d'un employé ou d'un tiers, notamment le vol, la fraude, les voies de fait et les menaces, ou le vandalisme. Par exemple, un employé qui agresse un collègue ou un tiers qui tente de voler un véhicule dans le stationnement.

Il est important de suivre les étapes suivantes si vous êtes témoin d'une activité criminelle ou si vous y êtes soumis :

1. Privilégiez la sécurité personnelle, votre bien-être est primordial en tant que tel, si vous êtes témoin ou impliqué dans un incident :
 - Ne jamais approcher ou confronter un suspect.
 - Évitez toute forme d'engagement physique.
 - Déplacez-vous immédiatement dans un endroit sûr et sécurisé.
2. Signalez l'incident :
 - Appelez le service d'urgence et fournissez les informations suivantes :
 - Votre emplacement exact
 - Une description du suspect
 - Informations sur tout véhicule concerné (marque, modèle, couleur, plaque d'immatriculation, etc.)
 - Lorsque vous parlez aux répartiteurs d'urgence, restez calme et parlez clairement.
 - Avisez le personnel de sécurité sur place, le cas échéant, ou un membre de la direction dès que possible.
3. Observer et documenter :
 - À une distance de sécurité, prenez note des points suivants :
 - L'apparence physique du suspect

- Vêtements, comportement et direction du voyage
- Tout véhicule concerné (marque, modèle, couleur, plaque d'immatriculation, etc.)

4. Escalade et confrontation :

- Restez calme.
- Même une confrontation verbale peut aggraver une situation - évitez tout engagement.
- Ne confrontez pas ou ne vous engagez que si cela est nécessaire pour protéger la vie.
- Si la situation devient violente, fuyez si possible, sinon cachez-vous et ne combattez qu'en dernier recours.

5. Étapes après l'activité :

- Coopérer pleinement avec les forces de l'ordre et les enquêteurs internes de l'entreprise.
- Contactez les Ressources humaines ou un autre programme d'aide aux employés pour obtenir de l'aide si nécessaire.

6. Prévention et sensibilisation :

- Restez vigilant et conscient de votre environnement, en particulier dans les aires de stationnement.
- Signalez immédiatement toute activité suspecte.
- Respecter toutes les politiques et tous les protocoles de sécurité et de sûreté au travail.

Si vous êtes témoin d'activités criminelles sur le lieu de travail, assurez-vous de suivre ces étapes et n'oubliez jamais de donner la priorité à votre sécurité.

Si vous avez des préoccupations concernant une activité illégale, contraire à l'éthique ou toute autre activité qui ne semble tout simplement pas correcte, veuillez en parler à la personne qui vous met à l'aise, qu'il s'agisse d'un superviseur, d'un autre membre de la direction, des ressources humaines, du service juridique ou de la conformité, ou de la ligne d'assistance de RPM, des affiches avec les détails de la ligne d'assistance peuvent être affichées dans l'usine, ou les détails peuvent être trouvés sur le site Web de RPM www.rpminc.com.

Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles, vous devez le signaler à votre superviseur ou à votre gestionnaire. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de le faire, vous pouvez le signaler à n'importe quel membre de la direction, des ressources humaines, du service juridique ou de la conformité, ou par le biais de la hotline de l'entreprise.

